

Le programme**21.7.1**

Le programme avait essentiellement pour but de réduire l'inflation au moyen de restrictions budgétaires et monétaires progressives. Pour inciter à la modération tant les hommes d'affaires que les travailleurs, des lignes directrices ont été établies en vue de limiter les hausses de prix et de salaires. Des mécanismes administratifs, dont la Commission de lutte contre l'inflation (CLI), ont été mis sur pied afin d'assurer la collaboration des groupes économiques importants et influents. Le contrôle des prix et des revenus était destiné à compléter les politiques budgétaire et monétaire, et non à les remplacer.

Les divers éléments du programme de lutte contre l'inflation devaient agir de la façon suivante: les politiques monétaire et budgétaire devaient permettre une reprise économique soutenue et compatible avec les objectifs fixés pour les hausses de prix, soit 8% la première année, 6% la deuxième, et 4% la troisième; la réglementation sur les salaires, traitements et honoraires devait maintenir l'augmentation des coûts unitaires à un niveau conforme à l'objectif annuel d'accroissement des prix; la réglementation sur les prix et bénéfices devait assurer que la réduction des taux d'augmentation des coûts de production se traduit effectivement par une réduction équivalente du taux d'inflation; la hausse des prix devait être inférieure à celle des rémunérations, afin que les travailleurs puissent obtenir en moyenne une augmentation d'au moins 2% de leur revenu réel; la «spirale inflationniste» devait jouer en sens inverse, c'est-à-dire que la réduction des taux d'accroissement des coûts devait se traduire par un ralentissement des taux d'accroissement des prix.

La reprise économique s'est amorcée vers le milieu de 1975, après une récession relativement bénigne. La dépense nationale brute réelle avait baissé au cours de la seconde moitié de 1974 et la première moitié de 1975. Au cours du second semestre de 1975, le taux annuel de croissance réelle s'est élevé à près de 4%, et au cours du premier semestre de 1976 il est monté à 5.6%. Pendant cette reprise, l'emploi a continué à progresser à un taux annuel supérieur à 2%, taux permettant seulement d'absorber l'accroissement de la population active. Le taux de chômage s'est maintenu aux environs de 7%.

Les coûts de main-d'œuvre et les salaires**21.7.2**

Grâce aux effets combinés du ralentissement de la croissance des salaires et du renouveau de la productivité, les coûts de main-d'œuvre par unité de production, au cours de la première moitié de 1976, ont été maintenus à environ 10.5% au-dessus de leur niveau de l'année précédente; par comparaison, le taux d'augmentation avait été de 17.5% pendant le premier semestre de 1975.

Pour chacun des trois premiers trimestres de 1975, soit avant l'application du programme, les ententes salariales prévoyaient des augmentations de plus de 20% pour la première année. Au cours des premier et deuxième trimestres de 1976, les taux d'augmentation négociés sont revenus à des niveaux de 16.4% et 13.4% respectivement pour la première année des conventions collectives. Les augmentations réelles accordées récemment sont encore légèrement inférieures, car les statistiques de Travail Canada ne tiennent pas compte des révisions faites par la Commission de lutte contre l'inflation dans le cas des ententes accordant des augmentations supérieures aux indicateurs. Les données sur la rémunération publiées par la CLI, qui figurent au Chapitre 8, indiquent également que les hausses de salaires suivent une tendance à la baisse.

Les prix**21.7.3**

Au cours du troisième trimestre de 1976, les prix n'ont plus augmenté aussi rapidement, et leur taux d'accroissement s'est maintenu au-dessous de celui des salaires. On prévoyait que la progression sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation serait d'environ 6.5% en octobre 1976, comparativement à 10.6% en octobre 1975. Ce ralentissement considérable s'expliquerait en partie par